

Compte-Rendu

Conseil Municipal du 27 octobre 2020

Présents : Benoit Olive, Philippe Torres, Patrick Dulcet, Didier Alary et Dominique Lance.

Excusés : Nathalie Cervello et Pierrick Salamero-Julia (présents en visio conférence).

Ouverture de la séance à 18h40 par Benoit OLIVE.

Secrétaire de séance : Dominique Lance.

Ci-après, le traitement des délibérations prévues à l'ordre du jour.

❖ **Délibération pour bornage de la concession hydroélectrique de NENTILLA – Passage de galeries hydrauliques sous des chemins ruraux.**

EDF exploite la chute hydroélectrique de NENTILLA dans les départements de l'Aude et de l'Ariège, en qualité de concessionnaire, conformément à un cahier des charges approuvé par décret en date du 09 janvier 1961.

EDF doit pouvoir justifier de servitudes amiables (cela n'avait pas été fait à l'époque : la préoccupation première étant de fournir en électricité un maximum de foyers).

Il s'agit donc d'une régularisation administrative du dossier.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération pour demande de subventions pour la réparation des dégâts subis lors des intempéries des 22, 23 et 24 janvier 2020 au titre de la région, du département et de la D.E.T.R.**

Cette délibération nous a été demandée par la région en vue de l'obtention éventuelle d'une subvention maximale de 3773,50€.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération décision modificative n°2 M 14.**

Délibération afin d'approvisionner le compte **6574** et permettre le versement de la subvention à l'AMF Téléthon attribué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

022 : - 50€

6574 : + 50€

*Le compte **022** est le compte des dépenses imprévues.

*Le compte **6574** est le compte de versement pour des subventions aux associations.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Points d'information.**

Cérémonie du 11 novembre

De par le devoir de mémoire qui nous incombe à chacun et le respect que nous devons à nos aînés, les membres du conseil municipal avaient envisagé un dépôt de gerbes au monument aux morts pour marquer la cérémonie du 11 novembre et le jour de la Saint Martin, Saint Patron de notre village..... Malheureusement, les règles de confinement en vigueur associées à la fermeture de nombreux petits commerces (dont les fleuristes) font que cette cérémonie est annulée. Gageons que nous saurons tous en ce jour particulier avoir une pensée pour les enfants du pays qui ont su donner leur vie pour la Patrie.

Ordures ménagères.

Comme annoncé lors d'une précédente communication, les points de collecte « ordures ménagères » ont été établis au nombre de trois par village.

Cela répond à plusieurs objectifs :

- ✓ Inciter au tri sélectif en proposant des points de collecte rassemblant à la fois des containers verts (déchets ultimes) et jaunes (déchets recyclables, qui aujourd'hui doivent représenter la majorité des déchets que nous produisons).
- ✓ Faciliter l'accès des véhicules de ramassage aux points de collecte en limitant les marches arrière.
- ✓ Réduire le temps des tournées en rassemblant les containers sur des points limités et identifiés.

En parallèle, pour répondre à une demande réelle et légitime de certains de nos administrés, la mairie a initié, à titre exceptionnel, et ce depuis le 1^{er} octobre, un ramassage en « porte-à-porte » des ordures ménagères pour des personnes rencontrant des difficultés à accéder à ces points de collecte.

Le conseil municipal souhaite d'ailleurs profiter de cette communication pour remercier les personnes qui s'étaient vues proposer ce service et qui n'ont pas accepté, considérant que d'autres habitants en présentaient plus la nécessité. Cette attitude démontre une cohésion et une solidarité notable.

Les retours sur ce service ayant été très positifs de la part des personnes sollicitées comme de leur entourage (proches, voisins, ...), ce système va donc être maintenu.

Les personnes ayant participé à la phase « expérimentation » continueront à voir leurs ordures ménagères relevées par les agents techniques de la commune le mercredi matin.

Pour celles qui ne bénéficient pas encore de ce service et qui souhaiteraient, par nécessité, en faire la demande, un formulaire de demande sera à retirer à la mairie. Il sera à compléter et à retourner à la mairie pour présentation et avis circonstancié (favorable ou non à la prise en charge) du conseil municipal.

Remise en état des chemins de la commune.

Après de multiples interventions de nos agents techniques, l'ensemble des chemins utiles à la circulation générale sur notre commune ont été remis à l'état carrossable.

Deux « points noirs » restent cependant à traiter :

- ✓ La piste forestière du Mouli-Crémat.
- ✓ Le chemin des Mécaniques (ou Clausal).

Au mois de mars dernier, le conseil municipal avait pris une délibération pour engager une demande d'aide financière auprès d'un fond national de solidarité faisant suite au passage de la tempête Gloria. La réponse reçue début octobre s'est avérée négative. Notre commune ne bénéficiera donc d'aucune aide directe de l'état dans la mesure où il a été considéré que les chemins abîmés ne représentaient pas une utilité essentielle (voie de communication, accès à une habitation, ...).

A ce jour, nous sommes donc en attente d'informations du dossier géré par la Communauté des Communes (cf. Compte-Rendu du conseil Municipal du 26/09/2020) mais aussi d'une prochaine intervention du SMAR (syndicat hydraulique) qui devrait intervenir sur ces chemins pour initier une première remise en état.

Des contacts ont également été établis avec EDF afin d'envisager un partenariat financier pour la remise en état du chemin des Mécaniques.

Divers.

Vous trouverez, également les documents suivants en PJ :

- ✓ Etat du réseau d'eau potable sur notre commune.
- ✓ Vérification par les pompiers d'Axat des poteaux Incendie.
- ✓ Nouvelles mesures du confinement et de fermeture applicable sur le territoire national à compter du vendredi 30 octobre 0h00.
- ✓ Formulaire « demande ramassage des ordures ménagères ».